

# Procès Verbal

## Commission nationale paritaire de la CCNMF

Date 04/10/2007

Auteur Arnaud ROUGER

Référence

Réunion du	4 octobre 2007
Président	Jean-Luc GRIPOND

Présents	Jean-Jacques AMORFINI, Luc BRUDER, René CHARRIER, François KLEIN, Jean-Pierre LOUVEL, Jean-Pierre GEORGES, Robert NOUZARET, Xavier THUILLOT.
Excusés	Sylvain KASTENDEUCH, Philippe PIAT
Assistent	Philippe DIALLO, Loïc MORIN, Gérard PARENTIN, Benjamin VIARD, Arnaud ROUGER.

- **Adoption du précédent procès verbal**

La Commission,  
adopte le procès-verbal de la réunion du 6 septembre 2007.

- **Modalités d'application des dispositions concernant le nombre de contrats minimum dans les centres de formation**

La Commission,  
prend note de l'état des lieux présenté,  
rappelle aux clubs les dispositions de l'article 108 de la CCNMF.

- **Questions diverses**

- **Modification de l'article 107**

Ancienne rédaction	Nouvelle rédaction
Les rubriques suivantes concernent les joueurs, ayant été au minimum sous contrat ou convention de formation avant la date de leur 20 <sup>ème</sup> anniversaire, puis sous contrat professionnel dans le même club au minimum pendant une saison complète. (...)	Les rubriques suivantes concernent les joueurs, ayant été au minimum sous contrat ou convention de formation avant la date de leur 20 <sup>ème</sup> anniversaire. <del>puis sous contrat professionnel dans le même club au minimum pendant une saison complète.</del>

- **Prochaine réunion**

Sur convocation